

Par courriel

Montréal, le 10 janvier 2022

Objet : Demande d'accès à l'information - 200780541

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 1^{er} décembre 2021, concernant le lieu suivant : Parc Joseph-Paré, lot : 2 788 940, Cadastre du Québec, Montréal (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour l'adresse suivante : 6525, 41^e Avenue, Montréal, Québec, lot 2 788 940, Cadastre du Québec, Montréal (Québec).

Il s'agit de :

1. Permis, 7 octobre 1998, 3 pages.
2. Plan, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous informons, après vérifications, que nous ne détenons aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca



Montréal, le 7 octobre 1998

PERMIS

Corporation municipale
de la Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7422-06-01-00151-00
1160874

Objet : Permis piscine et pataugeoire extérieures
Rénovation de la piscine et du chalet du Parc Joseph-Paré
Construction d'une pataugeoire

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de permis datée du 8 juillet 1998 et reçue le 9 juillet 1998 dûment complétée, j'autorise, conformément au Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques, (Q-2, r. 17), la titulaire ci-dessus mentionnée, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'une pataugeoire extérieure de forme irrégulière (croissant), d'une surface totale de 54 mètres carrés et d'un volume de 16 150 litres, pour une capacité de 40 baigneurs. La filtration de l'eau sera assurée par des filtres à sable ultra-rapides, le renouvellement d'eau sera d'environ 24 fois par jour, et la désinfection se fera en continu à l'aide de chlore (hypochlorite de sodium) :



N/Réf. : 7422-06-01-00151-00
1160874

le 7 octobre 1998

Rénovation de la piscine existante par le remplacement et l'ajout de tuyauterie et d'équipements sur le système de recirculation de l'eau assurant un minimum de 4 renouvellements d'eau par jour et par l'ajout d'un système de chloration automatique muni d'un dispositif de lecture en continu de l'eau. Le système de filtration à terre diatomée sera conservé ;

Et rénovation du chalet de la piscine et de la pataugeoire du Parc Joseph-Paré, sises au 6525, 41^e Avenue à Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent permis :

- Cahier des charges n° B-6711 intitulé « *Mise aux normes et réfection et ajout d'une Pataugeoire, d'une aire de pique-nique et d'un vestiaire familial (2291) et Pavillon des baigneurs (0206) Parc Joseph-Paré (6525 41e avenue)* », préparé par Ville de Montréal et Soprin ADS, le 6 juillet 1998, 19 fascicules.
- Plans n°s B-6711 1000 0206 à B-6711 1003 0206 intitulés « *Mise aux normes et réfection, ajout d'une pataugeoire, d'une aire de pique-nique et d'un vestiaire familial (2291) et Pavillon des baigneurs (0206) Parc Joseph-Paré (6525, 41^e Avenue)* », préparés par Ville de Montréal, Soprin ADS et Lemoyne Lapointe Magne, signés et scellés par M. Michel Lapointe, architecte, le 6 juillet 1998.
- Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune, datée du 8 juillet 1998, signée par Art. 53-54 concernant une demande de permis pour la rénovation de la piscine et l'ajout d'une pataugeoire au Parc Joseph-Paré, 1 page.
- Formulaires techniques (2) de demande de permis signés par Art. 53-54, le 8 juillet 1998, 4 pages chacun.
- Plans n°s B-6711 2000 à B-6711 2004 intitulés « *Mise aux normes et réfection, ajout d'une pataugeoire, d'une aire de pique-nique et d'un vestiaire familial (2291) et Pavillon des baigneurs (0206) Parc Joseph-Paré (6525, 41^e Avenue)* », préparés par Ville de Montréal, Soprin ADS et Lemoyne Lapointe Magne, signés et scellés par M. Louis-Stéphane Racicot, ing., le 20 juillet 1998.



N/Réf. : 7422-06-01-00151-00
1160874

le 7 octobre 1998

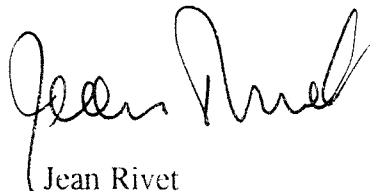
- Plans n^{os} B-6711 3000 à B-6711 3003 intitulés « *Mise aux normes et réfection, ajout d'une pataugeoire, d'une aire de pique-nique et d'un vestiaire familial (2291) et Pavillon des baigneurs (0206) Parc Joseph-Paré (6525, 41^e Avenue)* », préparés par Ville de Montréal, Soprin ADS et Lemoyne Lapointe Magne, signés et scellés par madame Anne-Marie Corbeil, ing., le 20 juillet 1998.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, ce permis ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/DN/nb

Jean Rivet
Directeur régional de Montréal



